

Réunion publique du lundi 14 octobre 2013

Présents :

Conseil Général : Jean-Jacques PARIS, Vice-Président en charge des infrastructures ; services techniques des infrastructures : M. GUIGNARD ; M. LETHIER ; Mme MARQUAIS ; M. PEZAS ; M. SANCHEZ ; M. VIGOUROUX ; bureau d'études : M. BROT ; M. COUREAU.

Mairie de Fargues St-Hilaire : André LAFON, Maire ; Bertrand GAUTIER, adjoint délégué aux travaux.

Public : estimation 150 personnes.

Monsieur le Maire introduit la réunion publique en remerciant le Conseil Général en faisant référence aux intervenants présents.

Il remercie le vice-président aux infrastructures Jean-Jacques Paris. Il rappelle que le choix du projet a été laissé à la municipalité. Deux projets étaient possibles : déviation avec enfouissement ou avec un rond-point. La municipalité a choisi le projet avec rond - point.

En plus de la déviation la construction d'un rond-point dans le bourg a été inscrite au budget 2013 grâce à l'appui du vice président aux infrastructures.

Monsieur Le Maire excuse Jean Marie Darmian qui a soutenu ce projet mais qui est retenu ce soir par d'autres obligations.

Il excuse également Jean Pierre Soubie qui a contribué au projet de giratoire et prend en charge une partie des coûts dans le cadre de la communauté de communes.

Concernant le rond-point, Monsieur le Maire rappelle que c'est un projet ancien mais reporté pour des raisons budgétaires. Pourtant la circulation est en hausse ainsi que le nombre d'accidents, dont certains graves et dans le bourg, 8 accidents sur 12 concernent les 2 roues.

L'effort financier du Conseil Général est important avec un financement au $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{4}$ par la communauté de communes. Le giratoire devrait être opérationnel à la fin du premier trimestre 2014.

Jean Jacques Paris évoque le travail fait par les services du Conseil Général. Le préfet a validé le projet qui répond aux nécessités telles que la sécurité, la circulation, le paysage, l'environnement etc... Un dossier comme celui-là c'est aussi faire du développement durable. Travailler sur les infrastructures c'est de nombreux acteurs en coopération. Il a fallu travailler rapidement sur le rond- point pour ne pas faire attendre les citoyens et améliorer la circulation de la 936.

C'est un dossier important qui nécessite un travail commun. Il peut encore y avoir des critiques. Il ne faut pas hésiter à les formuler.

Monsieur Pezas prend la parole au titre des services techniques du Conseil Général. Deux temps dans l'exposé de ce soir: d'abord le rond- point puis ensuite la déviation.

Monsieur Fernand Sanchez responsable du centre routier de Créon prend la parole et certifie que l'aménagement du rond- point est tout fait recommandé pour sécuriser le bourg, notamment pour les deux roues et les piétons. Il faut fluidifier la circulation pour éviter que les deux roues remontent les files d'attente.

La RD936 est le 2eme axe en terme de trafic vers Bordeaux après la RN89.

Les comptages en 2011 démontrent l'importance de la circulation : 18 000 véhicules par jour dans le bourg, dont 8% de poids lourd par jour (1 400) ; 5 000 véhicules par jour sur l'avenue de Lignan ; 3 200 sur l'avenue des bons enfants ;

Le Conseil Général s'est demandé quel aménagement trouver pour améliorer la circulation dans le bourg. Les études montrent que le rond-point répond à l'amélioration de la sécurité et à la fluidité du trafic.

Un point de conflit à l'intersection de la RD936 et RD115 : présentation de la carte des mouvements tournants de 7h45 à 8h45.

639 véhicules en direction de Bordeaux depuis Créon ; 468 véhicules en direction de Créon depuis Bordeaux ; 374 véhicules en direction de Bordeaux depuis Lignan.

En heure de pointe soir de 17h à 18h on franchit le cap des 2 100 véhicules par heure. En heure de pointe il devient de plus en plus difficile de traverser la commune. Ces comptages étaient importants pour arriver à calibrer le rond-point.

Compte tenu de l'espace disponible notamment par la proximité du bâti, les solutions d'aménagement sont limitées.

Le plan d'exécution est présenté : rond-point excentré vers le Super U pour s'écarter des bâtiments du crédit agricole et du restaurant italien.

L'idée d'un rond-point à la pharmacie n'a pas été retenue car il faudrait démolir des bâtiments pour le réaliser.

Les simulations de circulation ont été faites jusqu'en 2020 avec une augmentation prévue de la circulation de 2% par an.

D'un point de vue altimétrie le rond-point ne bouleversera pas le paysage. Le stationnement alentour sera conservé.

Le planning est présenté : en 2012 le Conseil Général a mené l'ensemble des études.

L'acquisition foncière de 50 m² a été menée mais elle a été complexe. La plus grande partie du rond-point sera réalisé en terrain communal.

Le dossier de consultation des entreprises a pris un peu de retard dû à l'acquisition foncière au niveau du restaurant.

Les travaux sont étalés sur 2 trimestres. Les fêtes de fin d'année seront épargnées par les travaux. Ils débiteront en début d'année 2014. Le giratoire sera opérationnel vers avril-mai 2014. C'est un chantier compliqué à cause de la présence de beaucoup de réseaux sous la chaussée.

Le Maire demande s'il y a des questions dans la salle :

- Question : Si la fluidité est assurée par un rond point, la congestion ne va-t-elle pas se reporter sur le feu de la pharmacie ?
- Réponse : Monsieur le Maire fait part que le feu de la pharmacie sera mis au clignotant durant les heures de pointe.
- Q : Ne peut-on pas supprimer ce feu ?
- R : Le Maire fait état que toutes les pistes sont envisageables mais il faut penser à sécuriser les piétons pour aller dans les commerces. Les feux représentent une certaine sécurité. Il faut donc faire attention que la suppression des feux n'entraîne pas une baisse de la sécurité.
- Q : Combien de temps les riverains mettront pour quitter leur domicile sur l'avenue de Lignan ?
R : Monsieur Sanchez expose que par simulation logicielle les longueurs de queues seront relativement peu importantes et les temps d'attente également. Le giratoire permet d'avoir 4 à 5 voitures en attente au lieu de 30 à 35 en une heure de pointe.
- Q : L'avenue de la Laurence sera-t-elle fermée après le Super U ? Il faut faire attention aux commerçants qui se situent après le Super U.
- R : Monsieur Sanchez rappelle la complexité du chantier. En accord avec la municipalité un circuit de déviation sera mis en œuvre par le parking pour drainer les commerces. Ainsi l'aménagement du demi giratoire en site propre sera fait en environ 2 mois. Durant cette période de fermeture de l'avenue de la Laurence une signalétique sera mise en place pour les

commerçants. L'objectif est de rouvrir au plus tôt et dans les deux sens, la circulation étant très chargée sur l'avenue de Lignan.

- Q : Quel dispositif est prévu pour aider les riverains de l'avenue de Lignan et plus largement pour les Farguais (itinéraires conseillés, déviation etc...) pour éviter de faire passer les automobilistes par Fargues ?

- R : Monsieur Sanchez fait état des récents travaux du plateau ralentisseur ou de la reprise de la départemental vers Carignan qui ont donné des indices sur le comportement des automobilistes et les itinéraires malins. En l'occurrence, naturellement au-delà des premiers jours, les gens s'adaptent et passent par ailleurs. En outre, les travaux ne seront pas faits en heures de pointes pour gêner le moins possible.

Monsieur Pezas fait état d'une information au public avant un démarrage des travaux pour anticiper les problèmes de nuisances aux riverains. Par l'intermédiaire de la commune, le maximum d'information circulera. Malgré tout cela il y aura des perturbations résiduelles. Tout sera fait pour les réduire et aller le plus vite possible.

- Q : Le chemin de Joli Bois sur Tresses va être utilisé par de nombreux automobilistes alors que la route n'est pas adaptée. Que prévoit le Conseil Général ?

- R : Monsieur Pezas fait état d'une évaluation au début du chantier et des solutions alternatives seront trouvées. Le chemin de Joli Bois est déjà une voie de délestage.

- Q : Des travaux simultanés ont eu lieu et plusieurs voies ont été fermées en même temps ce qui ne permettait plus aux Farguais de circuler. Il y aura-t-il une coopération efficace cette fois-ci ?

- R : Monsieur Paris fait part de cette volonté collective même si rien n'est jamais parfait. Le public sera bien informé.

- Q : Pourquoi la réalisation du rond-point n'a pas lieu après la déviation ? Pourquoi faire ressortir ces projets qui ont été bloqués pendant 10ans ?

- R : Monsieur le Maire rappelle que ces projets avaient été rejetés unilatéralement à l'époque, et Monsieur Paris précise que c'est la population de la commune qui avait rejeté un tel projet. Mais les circonstances ont évolué et tous les usagers souffrent de la congestion du trafic. Il faut donc réaliser ce projet, pour réduire les nuisances et l'accidentologie.

- Q : Sur la sécurité qu'est-il prévu pour compenser la suppression du feu du crédit agricole ?

- R : Monsieur Pezas assure que le giratoire va réguler efficacement la circulation en amont. C'est un point fort d'échanges qui va fonctionner bien mieux que les feux. La pratique automobile sera apaisée, il n'y a pas de meilleur aménagement de sécurité qu'un rond-point.

- Q : Les petites routes ne sont pas adaptées à la circulation des poids lourds. Qu'a prévu le Conseil Général pour y remédier ?

- R : Monsieur Sanchez fait part de la difficulté d'anticiper les itinéraires malins utilisés par les usagers mais chaque année les moyens sont donnés pour entretenir et améliorer la circulation sur l'ensemble du réseau routier y compris les itinéraires malins.

- Q : Comment les enfants vont pouvoir traverser la commune ? Le rond-point va aggraver la situation. La déviation est-elle réelle ?

- R : Monsieur Pezas indique que la déviation est réelle et qu'elle sera présentée dans quelques minutes. Les commentaires pourront être faits. Concernant les ronds-points, certains giratoires réalisés dans certains sites ont permis de supprimer les accidents mortels. La solution du rond-point est la plus efficace en terme de sécurité y compris pour les piétons.

- Q : Pour la circulation des vélos, le rond-point va diminuer la sécurité.

- R : Monsieur Pezas indique que les îlots à l'approche des ronds-points permettent un refuge ce qui améliore la sécurité.

- Q : Les comptages routiers par le chemin du Caillou ont-ils été pris en compte ?

- R : Oui c'est le cas et à partir du moment où on fluidifie la circulation dans le bourg, les usagers utiliseront moins les itinéraires malins.

- Q : Les comptages qui sont présentés ce soir ne sont pas fiables.

- R : Les services confirment que ces comptages sont fiables.

Jean Jacques Paris conclut la présentation sur le giratoire du bourg en indiquant qu'il est normal qu'il y ait des critiques selon le vécu de chacun mais confirme que cet équipement est nécessaire pour la commune.

Monsieur le Maire propose de passer à la présentation de la déviation.

Monsieur Vigouroux reprend un historique rapide du projet au regard de la nature de la RD936.

Les objectifs poursuivis sont un meilleur confort pour les Farguais tout en améliorant le transit vers l'Entre Deux mers et la Dordogne.

L'aménagement global est de 3,9 km. Côté ouest et sur 1 km à partir du giratoire de belle Etoile, l'aménagement consiste à élargir la route actuelle en 2 x 2 voies. Puis à partir d'un nouveau carrefour giratoire au lieu-dit La Louga, la déviation est en tracé neuf à 2 x 2 voies sur 2,5 km. Deux autres carrefours giratoires sont prévus sur le tracé neuf : à l'intersection avec la RD 115 et au lieu-dit Colinet. Entre ce dernier carrefour giratoire et la RD 936 une section de 400 m en 2 voies permet le raccordement sur la RD 936.

Les différentes sections sont présentées sur plans.

La question des accès est évoquée. Le passage inférieur (piétons + vélos) au droit du lotissement Beauséjour indiqué dans les plans de la Déclaration d'Utilité Publique est maintenu. Un passage inférieur supplémentaire sera financé par le Conseil Général au droit du carrefour avec la RD 115.

Monsieur Lethier présente les textes réglementaires en matière de bruit et d'eau. Les dispositifs anti bruit collectifs sont présentés. Au cas par cas certaines habitations exposées seront dotées d'une isolation de façade spécifique. Il est rappelé que les études acoustiques étaient présentées dans le dossier d'enquête publique. Une contre-étude sera réalisée en phase « projet » prenant en compte l'implantation définitive de la route et des aménagements annexes (paysagers).

En matière de loi sur l'eau, il ne faut pas envoyer de matières polluantes dans le milieu naturel. Il faut capter et réguler les eaux de pluies sans nuire au milieu naturel. Ce qui justifie la construction de plusieurs bassins de traitement – régulation le long de l'aménagement routier.

L'intégration paysagère est réfléchie depuis le début. Il y a un travail paysager complet pour intégrer au mieux la route dans l'environnement et favoriser l'esthétique visuelle.

La déviation intercepte le périmètre du Château Beauséjour qui est classé aux monuments historiques. L'Architecte des bâtiments de France doit donc donner son avis.

La carte des acquisitions foncières est présentée. Il y a 59 parcelles impactées sur les 3 communes. Après avoir été arpentées, les parcelles ou parties de parcelle à acquérir par le département feront l'objet d'une estimation des Domaines et achetées à l'amiable ou par voie d'expropriation.

Le planning est présenté : en 2012 l'ensemble des études avant-projet a été réalisé. Les études de niveau « projet » sont en cours. Une enquête publique au titre de la loi sur l'eau sera ouverte l'an prochain.

Nous sommes actuellement en phase d'acquisitions foncières dont la durée est estimée à 3 ans.

Il faudra également prendre en compte les obligations sur l'archéologie préventive. Un planning « optimiste » est présenté.

La première tranche de travaux est programmée pour la partie en tracé neuf en deux voies seulement avec les 3 giratoires et les dispositifs de protection acoustiques à partir de 2016, pour une mise en service en 2017. Suivra dans la foulée la préparation sur place de l'emprise en 2 x 2 voies qui ne sera bitumée et mise en service qu'après vérification des besoins réels aux titres des flux de transit.

La fin des travaux est programmée pour 2019.

Q : La situation de la circulation sur Fargues est insupportable. Il faut 20 minutes pour sortir du village. Les projets d'infrastructures présentées vont-ils être suffisants pour absorber les flux supplémentaires au regard de tous les projets de constructions prévus sur la commune et à l'extérieur ?

R : Monsieur Lethier fait part des enjeux de cet axe qui ne pourront qu'améliorer la situation du bourg de Fargues.

- Q : Le projet est en gestation depuis 30 ans et pourtant on a l'impression que l'évolution du trafic n'est pas assez anticipée ?
- R : Monsieur Paris fait part du nombre de projets d'infrastructures en cours à l'échelle du département. Il faut prendre le contexte pour comprendre les délais d'exécution. Il faut y associer une politique publique sur la qualité des transports urbains et des modes de déplacement pour limiter la hausse du trafic à 2% par an. En 2017 il est possible d'avoir une mise en service de la déviation en deux fois une voie. Entre temps le rond- point sera fait, le Conseil Général ira le plus vite possible. Il y a d'autres mesures pour réduire la circulation. Mais le budget de cette opération reste prioritaire.
- Q : Quel est le coût ?
- R : Le budget global est de 20 millions d'Euros dont 3 millions pour la mise en deux fois deux voies.
- Q : Le projet est-il différent du projet validé par le préfet en avril 2011 ? Les remarques du commissaire enquêteur ont-elles été prises en compte du côté de la Louga à Tresses ?
- R : Un cas particulier est évoqué sur la commune de Tresses. Monsieur Lethier fait part des règles pour limiter les points d'échanges. Il faut noter que le projet a été légèrement décalé vers l'est pour impacter le moins possible la maison d'habitation objet de la présente question.
- Q : -Par expérience, 59 acquisitions en deux ans et demi semble-t-il réaliste ?
- R : Mme Marquais indique que ce délai est tout à fait tenable. La négociation amiable va se dérouler dans les six mois à venir. Au terme des enquêtes parcellaire, il faut encore un délai de 18 mois. Beaucoup d'accord à l'amiable sont espérés.
- Q : Quel est le phasage financier de l'opération ?
- R : Monsieur Paris fait état que l'enveloppe pluriannuelle de 20 million d'Euros a été votée par le Conseil Général dont 3 million prévu pour la mise à niveau en deux fois deux voies.
- La déviation de Fargues fait partie des objectifs prioritaires. Les crédits sont déjà votés mais s'inscrivent dans un schéma général qui lui est revu chaque année.
- Q : Il n'est pas possible de faire traverser les enfants dans un rond point. Le Conseil Général met la charrue avant les bœufs. Le rond- point est une solution rapide car le Conseil Général n'est pas capable de mener à bien la déviation. Une citoyenne donne lecture d'un courrier de Jean-Marie Darmian d'octobre 2011 qui remet en question la faisabilité de la déviation. Ceci peut expliquer pourquoi le rond- point est réalisé. Il appuie le fait que la déviation n'est pas réalisable.
- R : Monsieur Paris certifie que l'assemblée délibérante départementale a voté les crédits et le projet. Ce courrier a été rédigé à un moment donné et les circonstances ont évolué, et la position du conseiller général a évolué puisque il a lui-même voté les crédits.
- Q : Quel sera le recul des constructions par rapport à la future déviation ?
- R : Monsieur Pezas confirme que la compatibilité des reculs obligatoire est assurée avec les documents d'urbanisme de la commune.
- Q : Un administré fait part de ses remerciements de cette programmation par le Conseil Général. Les règles sont de plus en plus strictes, mener un projet comme celui-là est complexe et il faut remercier tout ce travail.
- Q : Il est demandé pourquoi la mise à deux fois deux voies est différée ?
- R : Jean Jacques Paris rétorque qu'il faut avoir un raisonnement scientifique pour s'assurer de certaines hypothèses. En l'occurrence il faut réaliser en bon gestionnaire des travaux lorsqu'on est sûr du besoin. C'est une règle de bonne gestion des finances publiques pour ne pas surdimensionner inutilement un ouvrage. Le conseil général invite aussi à emprunter les transports en communs. Le Conseil Général ne peut engager les fonds à l'aveugle. Ce sera fait en connaissance de cause. Ce sont des flux de transit qui vont emprunter cette déviation. Les flux locaux et Farguais sont destinés à continuer à emprunter la route au centre de la commune, pour y vivre et y consommer.
- Q : Aujourd'hui il y a des manques car les lycéens ne peuvent rentrer en bus le mercredi par exemple.

- R : Monsieur Paris fait état en effet que du travail reste à faire sur les transports en commun. Le Conseil Général avance pas à pas.

Monsieur le Maire propose d'arrêter là la réunion et d'inviter les citoyens à des ateliers sur les différents plans avec les spécialistes du Conseil Général. Il remercie tous les intervenants ainsi que tous les Farguais présents pour leur participation.